

## UN PROJET D'INCINERATEUR DANS LA BIEVRE ?

Le plan départemental d'élimination des déchets de l'Isère (actuellement en cours de révision) envisage pour le traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés, la construction d'un incinérateur de capacité moyenne dans notre région, alors que plusieurs sont déjà en fonctionnement, notamment à Bourgoin-Jallieu. Cet incinérateur risque d'être implanté en plaine de Bièvre.

### Or l'incinération n'élimine pas les déchets...

En effet, si le fait d'incinérer réduit bien le volume des déchets et peut sembler, dans un premier temps, une solution "propre", il n'en est rien puisqu'en brûlant, les déchets sont transformés en mâchefers, cendres volantes et gaz. Les mâchefers sont stockés en décharges (Centre d'Enfouissement Technique de classe II), ou se retrouvent utilisés en matériaux de remblai (routes, chemins...) bien qu'ils renferment des **métaux lourds** ; ils ne sont donc pas inertes. Quant aux fumées des incinérateurs, elles contiennent de nouvelles substances hautement toxiques (**dioxines, furanes, gaz chlorés**) et des **métaux lourds**. Les fumées subissent donc un traitement qui n'élimine que partiellement ces toxiques, et qui génère des Résidus d'Épuration des Fumées (R.E.F.I.O.M.). Ces derniers, extrêmement toxiques, doivent être stockés dans des décharges spéciales (C.E.T. de classe I).

### ...elle en produit d'autres plus dangereux pour l'environnement et la santé humaine.

Les **dioxines** sont par exemple reconnues par la communauté scientifique comme responsables de **cancers** et de malformations chez les nouveaux-nés, cela à des doses infinitésimales (de l'ordre de 0,000000001 mg/kg/jour). De plus elles se concentrent dans la chaîne alimentaire et particulièrement dans le **lait animal et maternel**.

Récemment à Gilly-sur-Isère (canton d'Albertville), suite à l'arrêt de l'incinérateur (émission de dioxines 750 fois supérieure à la norme européenne !), des analyses ont montré la contamination de la population, des animaux et des herbages par un taux élevé de dioxines. De nombreux cas de cancers ont été répertoriés dans la commune de Grignon (commune voisine du four) : 78 pour une population de 1600 habitants ! Les mères qui allaitent leurs enfants ont peur de les empoisonner. En cinq mois, 3510 animaux d'élevage (bovins, ovins et caprins) ont déjà été abattus dans 295 exploitations situées sur 27 communes. Le Préfet estime que le total des bêtes détruites atteindra les 5600 : le bassin d'Albertville en comptait 8000 avant la crise (Le Monde, jeudi 11 avril 2002).

Même si les nouveaux incinérateurs sont plus performants quant au traitement des fumées, les émissions de dioxines et autres substances toxiques ne sont jamais totalement supprimées.

### L'incinération : une solution coûteuse.

C'est aussi une solution très coûteuse à l'investissement, mais aussi pour le fonctionnement et l'entretien de l'incinérateur ; elle représente un endettement des collectivités locales et par conséquent un coût élevé pour le contribuable.

La présence d'un incinérateur entraînerait également un **accroissement du trafic routier** dû aux nombreux camions apportant les déchets de toute la zone Centre Isère (qui s'étend du plateau du Vercors jusqu'à Saint-Jean-de-Bournay), d'où une source de **nuisances** et de **pollutions** supplémentaires pour les communes environnantes.

### L'incinération va à l'encontre de la réduction des déchets et du recyclage.

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, le four de l'incinérateur doit monter à une température suffisante, ce qui implique l'apport de papier et de plastiques qui ne seront donc pas recyclés.

Par ailleurs, cette solution n'incite pas les ménages à faire des efforts pour le tri sélectif, ni à modifier leur comportement pour réduire les quantités de déchets qu'ils produisent. Ainsi nous abondons dans le sens du gaspillage.

## **L'incinération n'est pas une fatalité. Des alternatives moins polluantes et moins coûteuses existent.**

Contrairement à la France qui compte encore plus de 60% du parc européen d'incinérateurs, de nombreux pays ont réduit leur programme de construction, ou ont renoncé à l'incinération (Belgique, Allemagne, U.S.A....).

### **Voici quelques propositions,**

#### **pour diminuer les déchets à la source :**

- acheter des produits recyclés ou comportant moins d'emballages
- remplacer les « sacs de caisse » par des sacs réutilisables
- revaloriser l'eau du robinet, ce qui réduirait l'achat de bouteilles en plastique
- limiter les prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres
- augmenter les taxes sur les emballages pour les industriels

#### **pour améliorer la collecte :**

- réviser le mode de calcul de la taxation d'enlèvement des ordures (« moins je produis de déchets, moins je paye »)
- augmenter le tri sélectif
- généraliser le compostage collectif ou individuel des fermentescibles (déchets alimentaires et déchets verts)

#### **pour recycler mieux et davantage :**

- améliorer l'accès aux déchetteries
- transformer les déchetteries en recycleries qui permettent **réemploi, réparation et recyclage** (comme à Beauvais ou ailleurs)
- développer le marché des produits recyclés (papier, compost...)

Par l'application de ces mesures et d'autres encore, le volume de déchets que nous produisons pourrait être réduit de 50% en 5 ans, et d'environ 30% de plus dans les 5 à 10 années suivantes. Pour les déchets ultimes (déchets non valorisables), des C.E.T. (Centres d'Enfouissement Techniques) normalisés et contrôlés par une réglementation sévère (choix d'un sol adéquat, membrane étanche isolante...) peuvent être créés, car ils sont beaucoup moins dangereux que les décharges d'antan et que les incinérateurs.

Nous avons le devoir de préserver notre environnement et notre santé, pour nous-mêmes et pour les générations futures. Nous devons choisir une **gestion des déchets responsable pour le long terme**, une gestion **la moins dangereuse et la moins coûteuse possible**. Nous devons donc dire **NON à un incinérateur** qui ne ferait que remplacer une pollution par une autre, encore plus grave et plus insidieuse. C'est notre avenir collectif qui est en jeu (un incinérateur est au moins construit pour 20 ans !).

Si vous vous sentez concernés par ce problème, si vous avez des inquiétudes bien légitimes, faites-le savoir en signant et en faisant signer la pétition ci-jointe, qui sera ensuite envoyée à nos élus.

